



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT ETIENNE DU BOIS

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU

MARDI 21 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un juin, à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Étienne du Bois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Guy AIRIAU Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal: le 15 juin 2022.

ORDRE DU JOUR

1. Personnel communal : Modification des temps de travail
2. Personnel communal : créations de poste
3. Extension du foyer des jeunes – assistance à maîtrise d’ouvrage
4. Installation d’un skate park
5. Refacturation électricité : Camping et Distributeur à pizza
6. Camping : vote des tarifs glaces et repas
7. Sinistre Rue du Stade – remboursement
8. Publicité des actes pour les communes de – 3500 habitants
9. Marché des fournitures administratives
10. Animations Sportives et Détente Intercommunales – Contrat de l’animateur
11. Communauté de Communes Vie et Boulogne : Pacte fiscal et financier 2021-2026
12. Borne de puisage
13. POLLENIZ – Désignation d’un élu référent

QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS DIVERSES

Droit de Prémption Urbain
Décision d’Exécution des Marchés

PRÉSENTS : AIRIAU Guy, AKRACH Angélique, AUCOIN Emmanuelle, BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, CAILLAUD Brigitte, CHARRIER Laurent, CHAUCHIS-PARRENIN Pascale, COULON-FEBVRE Catherine, GUIBRETEAU Thierry, NEAULEAU Franck, PENISSON Landry, PROUX Jérôme, RAUTUREAU Freddy, REMAUD Valérie, ROCHER Bernard, ROUSSEAU Claude, VIAUD Séverine, VIDAL Marie

ABSENTS et EXCUSES : AMIAUD Julien donne pouvoir à VIAUD Séverine

Secrétaire de séance : VIDAL Marie

Nombre de Conseillers : En exercice : 19 Présents : 18 Votants : 19

Le procès-verbal de la séance du 26 avril 2022 a été adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de retirer les points suivants de l'ordre du jour

- *Extension du foyer des jeunes – assistance à maîtrise d'ouvrage*
- *Animations Sportives et Détente Intercommunales – Contrat de l'animateur*

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

N° 21-06-2022-01 à 21-06-2022-07 Personnel communal : modification du temps de travail

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, de modifier, à compter du 1^{er} septembre 2022, les taux d'emploi suivant :

- Adjoint territorial d'animation de 84.29% à 87.75%
- Adjoint territorial d'animation de 64% à 73%
- Adjoint territorial d'animation de 89.43% à 100%
- Adjoint technique territorial de 38.76% à 55.60%
- Adjoint technique territorial de 74% à 94%
- Adjoint technique territorial de 90.19 à 91%
- Adjoint technique territorial de 72.52% à 81%

N° 21-06-2022-08 à 21-06-2022-10- Création d'un poste à temps non-complet

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la création des postes suivants, à compter du 1^{er} septembre 2022 :

- un poste d'adjoint territorial d'animation, à temps non-complet 87.30%, au service accueil de loisirs de la commune
- un poste d'adjoint technique territorial , à temps non-complet 39.00%, aux services périscolaires
- un poste d'adjoint technique territorial , à temps non-complet 11.50%, aux services périscolaires

N° 21-06-2022-11- Services périscolaires– Création d'un contrat à durée déterminée (CDD)

A l'unanimité, le conseil municipal, décide d'accepter la proposition de Monsieur le Maire de créer un Contrat à Durée Déterminée d'environ 610 heures du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité aux services périscolaires.

N° 21-06-2022-12- Construction d'un skate-park

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer le marché à l'entreprise ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse pour l'installation d'un skate park, à savoir l'entreprise 3R SKATEPARKS pour un montant de 45 064.50€ HT.

N° 21-06-2022-13- Electricité : refacturation pour le camping et le distributeur à pizza

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer comme suit, les tarifs d'électricité, à compter du 1^{er} juillet 2022, comme suit :

- Camping : 0.23 €/kwh
- Distributeur à pizza : 0.26 €/kwh

N° 21-06-2022-14- Camping municipal « La petite Boulogne » : Tarifs des repas

Le conseil municipal fixe les tarifs des repas, pour les animations organisées au camping comme indiqué ci-après :

- Repas adulte : 11.00 €
- Repas enfant : 6.00€

Tarifs applicables à compter du 1^{er} juillet 2022

N° 21-06-2022-15- Remboursement d'un sinistre Rue du Stade

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un sinistre est survenu le 12 avril dernier Rue du Stade. Un automobiliste a heurté des panneaux de signalisation. Un devis de réparation de 858€, de l'entreprise Signalisation 85, a été présenté à l'auteur du dommage. Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis de réparation de Signalisation 85, pour un montant de 858€. Il décide d'autoriser Monsieur le Maire à émettre un titre de recettes pour encaisser le remboursement du sinistre, à hauteur de 858 €.

N° 21-06-2022-16- Publicité des actes pour les communes de moins de 3500 habitants

Le maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel, sera assurée, sous forme électronique, sur le site Internet de la collectivité. Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, au conseil municipal décide de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel :
Publicité sous forme électronique sur le site de la commune.

N° 21-06-2022-17- Adhésion au groupement de commandes pour l'acquisition de fournitures administratives

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide :

- d'approuver la convention de groupement de commandes entre la Communauté de Communes Vie et Boulogne, les collectivités adhérentes et les Ehpad Résidence Yves Cougnaud du Poiré-sur-Vie, Les Glycines de Falleron et Les Glycines de St Denis la Chevasse pour la passation d'un marché de fournitures administratives.

- d'adhérer au groupement de commandes pour l'acquisition de fournitures administratives pour les collectivités et les écoles du territoire Vie et Boulogne pour les lots :

Lot 1 Fournitures et accessoires du bureau pour un montant maximum HT par an de 4 000€

Lot 2 Papier pour un montant maximum HT par an de 2 000€

Lot 3 Fournitures scolaires pour un montant maximum HT par an de 10 000€

- d'autoriser le lancement de la procédure pour le marché « groupement de commandes pour l'acquisition de fournitures administratives ».

- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces du marché

Le marché est conclu pour 1 an renouvelable 3 fois.

N° 21-06-2022-18-Approbation du Pacte fiscal et financier 2021-2026

Monsieur le Maire rappelle que les relations financières entre la communauté de communes Vie et Boulogne et ses communes membres sont étroitement liées.

Après l'adoption de la taxe professionnelle unique, les relations se sont renforcées avec la mise en place des attributions de compensation, les fonds de concours, la dotation de solidarité communautaire, le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales et les nombreux transferts de charges liés aux nouvelles compétences de l'EPCI.

La suppression la taxe professionnelle en 2010, la suppression progressive de la taxe d'habitation depuis 2018 et enfin la baisse constante des dotations de l'État depuis 2014, ont considérablement modifié le panier ressources du bloc communal et entraîné une perte notable de son autonomie financière.

Ce contexte peu favorable au développement du territoire est l'occasion de définir et mettre en œuvre un pacte fiscal et financier entre la communauté de communes et ses communes membres.

Le pacte fiscal et financier est un outil au service d'un projet de territoire qui permet d'identifier les ressources financières et fiscales disponibles dans le but de les mobiliser à un échelon pertinent. Il répond à plusieurs objectifs :

- Renforcer la solidarité et l'équité
- Optimiser les ressources à l'échelle du bloc communal avec des leviers
- Veiller à l'autonomie fiscale des communes
- Soutenir les investissements des communes et de la CCVB

La communauté de communes a progressivement institué des mécanismes de redistribution et de partage des ressources entre l'EPCI et ses membres.

Elle propose aujourd'hui de formaliser et d'ancrer cette politique de soutien et de solidarité à travers le pacte fiscal et financier joint en annexe de la présente délibération.

Par adoption des motifs exposés par le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'approuver le pacte fiscal et financier 2021-2026 joint à la présente délibération entre la Communauté de communes Vie et Boulogne et ses communes membres.

N° 21-06-2022-19- Vendée eau – Convention de superposition d'affectation du domaine public pour la pose de bornes de puisage sur le domaine public

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune est propriétaire du terrain situé Rue du Général Charette, relevant du domaine public de la commune, où sera implantée une borne de puisage. Il ajoute que Vendée Eau, en vertu de ses statuts, assure la distribution d'eau potable sur la commune et a pris la décision de mettre à disposition de ses adhérents un service de bornes de puisage sur le territoire de leurs communes membres.

Monsieur le Maire présente le projet de convention pour la superposition d'affectation du domaine public pour la pose de bornes de puisage sur le domaine public. Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec 15 POUR et 4 ABSTENTIONS, adopte la convention proposée par Vendée Eau pour la superposition d'affectation permettant de régler les modalités techniques et financières de gestions des bornes de puisage en fonction du cumul d'affectation.

N° 21-06-2022-20- POLLENIZ – Désignation d'un élu référent

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le réseau POLLENIZ, organisme à vocation sanitaire dans le domaine végétal, assure des missions de prévention, de surveillance et de lutte contre des dangers sanitaires ou des espèces ayant des impacts sur l'économie, l'environnement ou la santé public.

Il ajoute qu'il convient de désigner un élu municipal pour faciliter les échanges, pour restituer les bilans des actions et pour répondre aux interrogations de la commune. Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne :Monsieur Landry PENISSON.

INFORMATIONS DIVERSES

Droit de préemption urbain

NOM du vendeur et adresse	N° de parcelle et adresse	Montant	Date de la décision	n° décision
M LAMBERT Ghislain 16 Impasse du Fief de l'Ouche 85670 ST ETIENNE DU BOIS	AH 251 16 Impasse du Fief de l'Ouche	233 500€ + frais d'acte notarié	07/06/2022	IA 085 210 22 V0008
PASETTO Olivier - DE SOUSA Albina 21 Impasse des Étangs 85670 ST ETIENNE DU BOIS	AE 71 21 Impasse des Étangs	230 000€ + frais d'acte notarié	07/06/2022	IA 085 210 22 V0009

Décisions d'exécution des marchés

NOM de l'entreprise	Objet	Montant HT	Date décision	n° décision
EQUIP JARDIN ATLANTIC - 11 Bd D'Eylau - 85000 LA ROCHE SUR YON	Remorque pour la tondeuse	2260,61 € HT	11/05/2022	2022_05_11_02
EQUIP JARDIN ATLANTIC - 11 Bd D'Eylau - 85000 LA ROCHE SUR YON	Tondeuse	9722,61 € HT	11/05/2022	2022_05_11_01
Sarl ORDONNEAU DUGAST 1 rue du Champ Gardon 85670 SAINT ETIENNE DU BOIS	Baie de brassage - Mairie	1548,50 € HT	11/05/2022	2022_05_11_03
Communauté de Communes Vie et Boulogne	Équipement réseau local (Switch, Point accès WIFI...)	962 € HT	31/05/2022	2022_05_31_01
BAILLY QUAIRIEAU - PA Bel Air 85190 MACHE	Échelle télescopique	218,82 € HT	07/06/2022	2022_06-07-01
ID Environnement ZI les Blussières 85190 AIZENAY	Portail pivotant 2 vantaux Garderie/ALSH	1314,60 € HT	07/06/2022	2022_06-07-02
PLP Parc Vendée Sud Loire 85600 BOUFFERE	Panneaux signalétiques Salle APS	2653 € HT	10/06/2022	2022_06-10-01

Le Maire, Guy AIRIAU
Le 22 juin 2022

